

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **10, rue Général Delaborde - Acquisition d'une propriété bâtie**

Monsieur Masson au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les conjoints Chollet proposent à la Ville la cession d'une propriété bâtie, située 10, rue Général Delaborde et cadastrée section AX n° 44, d'une superficie de 298 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de cette propriété permettra à la Ville d'achever la maîtrise foncière de l'emplacement réservé n° 10 au Plan Local d'Urbanisme, relatif à l'aménagement d'un espace public.

Il est ainsi proposé de procéder à l'acquisition de ce bien, d'une surface habitable d'environ 78 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 169 000 €, conforme à l'avis de France Domaine. Il est également proposé d'autoriser les propriétaires à conserver la jouissance de ce bien jusqu'au 30 novembre 2015, à titre gratuit et à titre strictement personnel, tout retard dans la libération donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville sur Madame Jacqueline Chollet - 10, rue Général Delaborde - 21000 Dijon et sur Mme Elisabeth Baud - 25, rue Antoine Bourdelle - 21000 Dijon, d'une propriété bâtie située 10, rue Général Delaborde, cadastrée section AX n°44, d'une superficie de 298 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 169 000 € ;

2 - d'autoriser les propriétaires à conserver la jouissance de ce bien jusqu'au 30 novembre 2015, à titre gratuit et à titre strictement personnel, tout retard dans la libération donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;

3 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**